

SCoT rural de l'Ernée

Bilan de la concertation

Arrêté le 17 mars 2014

Approuvé le 22 décembre 2014



SOMMAIRE

INTRODUCTION	p 3
I – LES MODALITES DE LA CONCERTATION FIXEES PAR LE COMITE SYNDICAL	p 4
II – LE DISPOSITIF DE PILOTAGE DE L’ELABORATION DU SCOT	p 4
III – LA MISE EN OEUVRE DE LA CONCERTATION	p 6
IV – LE BILAN DES REUNIONS PUBLIQUES	p 22
V – L’ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES (CONFORMEMENT AU CODE DE L’URBANISME)	p 26
VI – SYNTHESE	p 27
 ANNEXE	p 28
Délibération du Conseil communautaire fixant les modalités de la concertation.....	p 29

INTRODUCTION

La Communauté de Communes de l'Ernée a engagé la procédure d'élaboration du SCoT par délibération du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2010. Cette démarche vise à prendre en compte l'évolution du territoire et le nouveau contexte législatif qui a modifié le Code de l'Urbanisme : Loi Solidarité et Renouvellement Urbains de décembre 2000 (Loi « SRU »), Loi Urbanisme et Habitat de juillet 2003, Loi Grenelle de l'Environnement de juillet 2010.

Conformément aux articles L 122-4 ¹ et L 300-2 du Code de l'Urbanisme, la Communauté de Communes a défini dans la délibération du 20 décembre 2010 les modalités de la concertation qu'elle souhaitait mettre en place dès le début de la procédure d'élaboration du SCoT et tout au long des études jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT par le Conseil communautaire.

Ce document est établi afin de permettre aux élus de la Communauté de Communes de l'Ernée de tirer le bilan de cette concertation conformément aux articles L 300-2 et R 122-9 ² du Code de l'Urbanisme. Il rappelle :

- les modalités de concertation retenues par la Communauté de Communes de l'Ernée ;
- la manière dont ces modalités ont été mises en œuvre ;
- et les résultats de ces démarches de concertation qui ont permis une large information de la population du territoire du SCoT, une ouverture des diverses réunions de travail à de nombreux partenaires institutionnels et acteurs locaux.

Des actions de sensibilisation à la démarche ont été mises en œuvre par la Communauté de Communes de l'Ernée à partir de divers moyens de communication afin de susciter l'intérêt de la population à cette procédure de SCoT.

¹ Article L 122-4 du Code de l'Urbanisme : « Le schéma de cohérence territoriale est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale ou par un syndicat mixte constitués exclusivement des communes et établissements publics de coopération intercommunale compétents compris dans le périmètre du schéma. Cet établissement public est également chargé de l'approbation, du suivi et de la révision du schéma de cohérence territoriale. Il précise les modalités de concertation conformément à l'article L. 300-2. La délibération qui organise la concertation est notifiée aux personnes visées au premier alinéa de l'article L. 122-7. La dissolution de l'établissement public emporte l'abrogation du schéma, sauf si un autre établissement public en assure le suivi. »

² Article R 122-9 du Code de l'Urbanisme : « La délibération qui arrête un projet de schéma de cohérence territoriale peut simultanément tirer le bilan de la concertation, en application du sixième alinéa de l'article L. 300-2. Elle est affichée pendant un mois au siège de l'établissement public et aux mairies des communes membres concernées. »

I – LES MODALITES DE LA CONCERTATION FIXEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rappel des modalités de la concertation fixées dans la délibération du 20 décembre 2010 (cf. en annexe).

Le Conseil communautaire a décidé d'engager en vertu des articles L 122-4 et L 300-2 du Code de l'Urbanisme une concertation publique avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées pendant toute la période d'élaboration du projet de SCoT, c'est-à-dire jusqu'à son arrêt par le Conseil communautaire, selon les modalités suivantes :

« *Le Conseil de Communauté,(...) 1/ décide,*

(...)

- **De mettre** en place pendant l'élaboration du projet, avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées les modalités de concertation suivantes :
 - *Ouverture d'un point d'information sur l'état d'avancement de l'étude SCoT au Centre administratif communautaire de l'Ernée et sur son site internet www.cc-lernee.fr avec possibilité pour le public de formuler des suggestions sur les objectifs affichés du dossier en cours.*
 - *Mise en place des documents d'information dans les mairies des 15 communes de l'Ernée.*
 - *Insertion d'articles dans la presse écrite (Ouest-France, Courrier de la Mayenne et Avenir Agricole) et dans le magazine d'information communautaire de l'Ernée.*
 - *Organisation de toutes réunions qui s'avèreraient utiles, auprès des assemblées communales ou intercommunales qu'auprès du public.*

Cette concertation sera organisée pendant toute la durée de l'élaboration du SCoT. (...) »

II – LE DISPOSITIF DE PILOTAGE DE L'ELABORATION DU SCOT

Les décisions et le pilotage de la procédure d'élaboration du SCoT ont été mises en œuvre par les organes suivants :

Le Conseil communautaire

Il valide chaque étape de l'élaboration du SCoT puis arrête le projet et approuve enfin la version définitive du document d'urbanisme. Le Conseil communautaire se compose de **43 délégués titulaires** et de 23 suppléants. Ils sont issus des 15 communes du territoire.

Le Conseil communautaire s'est réuni à deux reprises :

- Le 24 juin 2013 : débat sur le PADD.
- Le 17 mars 2014 : arrêt du projet de SCoT.

Le Comité de pilotage : Le Conseil des maires de la Communauté de Communes de l'Ernée

Il valide et pilote les travaux des bureaux d'études avant leur présentation en Conseil Communautaire. Il est composé de l'ensemble des Maires de la Communauté de Communes.

Le Comité technique :

Il assure le suivi technique de la procédure. Il pilote et oriente les travaux des bureaux d'études et prépare les éléments qui sont présentés en Conseil des Maires.

Il est composé de Gérard RAGOT – direction générale de la CCE, Etienne GAUFFRE (coordination + économie à la CCE), Odette GROUSSARD (Habitat – démographie à la CCE), Benoit ARNOLD (Equipements – services à la CCE), Loïc QUENTIN (Environnement – paysages à la CCE).

Les commissions thématiques

Ces commissions ont été réunies quatre fois au cours de la procédure (deux fois en phase PADD et deux fois en phase DOO). Elles ont permis d'échanger avec les élus du territoire sur les quatre volets suivants :

- **Habitat et démographie**
- **Equipements et services**
- **Economie et transport**
- **Environnement**

III - LA MISE EN OEUVRE DE LA CONCERTATION

3.1 - SYNTHÈSE DES MODALITÉS ET DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les modalités de la concertation	Les actions engagées
<p>1 - Extrait de la délibération du 20 décembre 2010</p> <p>« De mettre en place pendant l'élaboration du projet, avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées les modalités de concertation suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture d'un point d'information sur l'état d'avancement de l'étude SCoT au Centre administratif communautaire de l'Ernée et sur son site internet www.cc-lernee.fr avec possibilité pour le public de formuler des suggestions sur les objectifs affichés du dossier en cours. 	<p>Les documents du SCoT ont été mis à la disposition du public au fur et à mesure de l'avancement des études et de la validation des différents documents (diagnostic, état initial de l'environnement, PADD, DOO, Rapport de présentation) au siège de la Communauté de Communes et également sur le site internet www.cc-lernee.fr.</p> <p>Un registre a été ouvert au siège de la Communauté de Communes afin que les habitants puissent formuler leurs remarques sur le contenu du projet du SCoT.</p> <p>La Communauté de Communes a mis à la disposition du public sur Internet les documents du SCoT dès leur formalisation (diagnostic et état initial de l'environnement en juillet 2012, PADD en juillet 2013 ; DOO en décembre 2013).</p> <p>Une exposition s'est tenue du 12 juin 2013 au 17 mars 2014 au siège de la Communauté de Communes de l'Ernée.</p>
<p>2 - Extrait de la délibération du 20 décembre 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des documents d'information dans les mairies des 15 communes de l'Ernée. 	<p>Le document de présentation et d'information sur la démarche SCoT (4 pages) a été mis à disposition du public dans chaque mairie ainsi que l'ensemble des bulletins communautaires faisant mention du projet de SCoT et de son avancement.</p>
<p>3 - Extrait de la délibération du 20 décembre 2010</p> <p>Insertion d'articles dans la presse écrite (Ouest-France, Courrier de la Mayenne et Avenir Agricole) et dans le magazine d'information communautaire de l'Ernée.</p>	<p>Plusieurs insertions ont été réalisées dans le bulletin communautaire ainsi que dans la presse écrite locale.</p>

4 - Extrait de la délibération du 20 décembre 2010

- *Organisation de toutes réunions qui s'avèreraient utiles, auprès des assemblées communales ou intercommunales qu'auprès du public.*

Une réunion de présentation du diagnostic socio-économique et de l'état initial de l'environnement à l'ensemble des Conseils municipaux a été organisée le 17 septembre 2012.

Deux réunions publiques ont été organisées à l'espace Clair de Lune d'Ernée pendant l'élaboration du SCoT. La première, sur le diagnostic et le PADD, s'est tenue le 11 juin 2013 et la seconde, sur le DOO, le 29 janvier 2014.

3.2 – LE SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

Une rubrique SCoT a été créée sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Ernée. Les documents du SCoT ont été publiés dans cette même rubrique.



3.3 – LA PRODUCTION D'UNE BROCHURE PRESENTANT LA PROCEDURE SCOT ET SES INSTANCES DE PILOTAGE

Objectif : Présentation générale de la procédure SCoT et des instances d'élaboration du projet. La brochure a été distribuée dans les boîtes aux lettres et a été mise à disposition dans l'ensemble des mairies et au siège de la Communauté de Communes de l'Ernée.



SCoT Rural de l'Ernée

Quel avenir pour notre territoire ?

De quoi s'agit-il ?

Qui représente votre commune ?

Quels enjeux pour demain ?

Toutes les informations relatives au SCoT sur WWW.CC-LERNEE.FR




**Edito du Président
Albert LEBLANC**

En dix ans et si l'on regarde plus loin en vingt ans, nos communes ont bien changé.

Lotissements, nouvelles zones d'activités, nouveaux équipements, nouvelles infrastructures ont fait progresser notre territoire.

Nous avons gagné en population, en emplois, en offres de services, et ainsi conforté notre attractivité.

Le développement des communes est inscrit dans leur document d'urbanisme.

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) comme l'indique son nom a pour objectif d'harmoniser ce développement à l'échelle de nos quinze communes.

Ce schéma ne doit surtout pas être une contrainte pour nos communes respectives, bien au contraire il doit nous permettre de définir un véritable projet de territoire, concerté et complémentaire des objectifs locaux, à l'horizon dix à vingt ans.

Nous avons choisi pour nous accompagner dans cette réflexion de faire appel à deux cabinets spécialisés qui ont déjà travaillé sur des espaces ruraux et semis urbains comparables au nôtre. Il s'agit du Cabinet SIAM de Gif sur Yvette (91) qui animera les débats sur l'habitat, les équipements et l'économie. Le Cabinet G2C de Paris (75) sera plus spécialisé pour toutes les questions touchant à l'environnement.

La première étape a permis de dresser un état des lieux de notre territoire, diagnostic dont vous pouvez prendre connaissance sur notre site internet.

La seconde étape consiste à établir « le projet politique » de notre territoire, ce que l'on appelle le « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » pour lequel il a été constitué quatre commissions de travail dont vous trouverez dans ce document la composition et les axes principaux de réflexion.

Cette lettre d'information générale s'adresse donc à tous sachant que la population sera plus largement appelée à se prononcer aux termes de la concertation et de l'enquête publiques prévues par la procédure d'adoption d'un SCoT.

Le Président,
Albert LEBLANC

De quoi s'agit-il ?

Un schéma de cohérence territoriale ou SCoT, c'est d'abord un document d'urbanisme qui se veut fixé à l'échelle de plusieurs communes, en l'occurrence de la Communauté de Communes les orientations fondamentales de l'organisation future du territoire. Ce schéma par exemple déterminerait la localisation et l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones agglomérées et zones agricoles.

C'est aussi un document de planification à l'échelle d'un ou plusieurs bassins de vie. Par planification, il faut comprendre les besoins en équipements qu'ils soient sportifs, médicaux et paramédicaux, économiques, socio-éducatifs... Ce qui suppose de mener une véritable réflexion concertée de territoire.

Contrairement aux documents d'urbanisme communaux (carte communale, POS, PLU), le SCoT évite toute localisation parcellaire trop précise. Il définit simplement les orientations à donner à l'intérieur d'un espace cohérent : ces orientations souvent matérialisées par des flèches peuvent indiquer les zones destinées à l'habitat, aux activités, mais aussi les espaces naturels dans un esprit de continuité géographique qui dépasse les seules frontières communales. La définition de ces zones tient compte des possibilités de déplacement des populations concernées mais aussi des aires d'influence des équipements pressentis. Un des objectifs du SCoT est également de limiter la consommation de nouveaux espaces qui se fait souvent aujourd'hui sans réelle concertation entre les communes.





Qui représente votre commune ?

Instances de pilotage

COMITE DE PILOTAGE (Conseil des maires)
Pilotage général de la mise en œuvre du SCoT

COMITE TECHNIQUE

Mandatitaire SIAM + GZC

Equipe technique CCE : Gérard RAGOT – direction générale / Etienne GAUFFRE (coordination + économie) / Odette GROUSSARD (Habitat – démographie) / Benoit ARNOLD (Equipements – services) / Loïc QUENTIN (Environnement – paysages)

En soutien du comité de pilotage et des commissions, le comité technique a pour objectif la production et le suivi des documents du SCoT.

Commissions thématiques

HABITAT – DEMOGRAPHIE
Constant BUCHARD

EQUIPEMENTS - SERVICES
Bertrand LEMAITRE

ECONOMIE - TRANSPORT
Gérard LEMONNIER (E)

ENVIRONNEMENT
Christian QUINTON

Rôle des commissions thématiques :

Débat, échange et préparation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), puis du Document d'Orientation et d'Objectif (DOO). Elles se réunissent autant que nécessaire et peuvent travailler en sous-commissions sur des thématiques précises.

Instance de décision

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation, lors des séances de conseil communautaire, de chaque étape du SCoT et engagement des étapes suivantes
La validation est effectuée après avis des personnes publiques associées (PPA) et, suivant les étapes, consultation publique

Les étapes déjà réalisées...

Diagnostic & Etat initial de l'environnement

Et les étapes à venir...

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (en cours)

Document d'Orientation et d'Objectifs & Evaluation environnementale

Arrêt de projet

Mise en application du Schéma de Cohérence Territoriale

Avis des personnes publiques associées
Concertation publique
Appropriation du Conseil Communautaire



Quels enjeux pour demain ?

HABITAT – DEMOGRAPHIE

Andouillé : Bertrand LEMAITRE, Serge PAUMARD / Chelland : Marc PENN, Fernand MONCEAU, Yvaine REBILLARD / Ernée : Albert LEBLANC, Jacqueline ARCANGER, Christophe DEMAS, Stéphane BIGOT, Marguerite FONTAINE / Juigné : Gérard LEMONNIER, Jean-Luc CIVET / La Baconnière : Dominique BARROCHE, David BESNEUX / La Bigottière : Claude TARLEVE / La Croixille : Fernand BARON, Michelle GIRAUD-GENDRON / La Pellerine : Fernand COGET, Louis RATTIER / Larchamp : Constant BUCHARD / Monteny : Monique ROUSSEAU, Dominique LEMONNIER, Jérôme CHARORON / St Denis de Gastines : Charles BROCHARD, Gilbert PERRET / St Germain le Guillaume : Jean-René GARNIER / St Hilaire du Maine : Gérard POUTEAU, Christian QUINTON / St Pierre des Landes : Louis GAUFFRE / Vaulorte : Thérèse BAHIER, Michel du FOU de KERDANIEL

*Quel développement démographique pour notre territoire ?
Quelle typologie d'habitat pour l'avenir ?
Quid de la consommation foncière ?*

EQUIPEMENTS – SERVICES

Andouillé : Bertrand LEMAITRE, Françoise BEAUFILS, Luc DALIBARD / Chelland : Marc PENN, Bernard BECHU / Ernée : Albert LEBLANC, Simone RABINEAU, Arnaud MOUSSAY, Odile REBOURCIER, Christine BERTHELOT / Juigné : Gérard LEMONNIER, Jean-Luc CIVET, Régis FORVILLE / La Baconnière : Chantal CLEMENT, Marine DUVAL / La Bigottière : Claude TARLEVE / La Croixille : Valérie HERRIAU, Yolande LAUDIERES / La Pellerine : Marine BOULANGER, Mickaël RENARD, Patrick FAVROT, Didier VILFIEU / Larchamp : Jean-Louis RENAULT, Sylvie LEBLANC, Constant BUCHARD / Monteny : Monique HAMEAU, Nicole CORMIER, François BRETEL, Gérard LEBLANC / St Denis de Gastines : Etienne CHENE, Christine MONNIER / St Germain le Guillaume : Jean-Pierre LEROY / St Hilaire du Maine : Chantal GRANDJEAN, Christian QUINTON, Emmanuel LELIEVRE / St Pierre des Landes : Bertrand JOUVIN / Vaulorte : Thérèse BAHIER, Gilles LIGOT, André JOURDAN

*Quelle localisation pour les équipements publics futurs ?
Quel schéma « santé » pour le territoire ?
Faut-il diversifier et mutualiser la petite enfance et la jeunesse ?*

ECONOMIE – TRANSPORT

Andouillé : Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Annick DOURDAIN / Chelland : Marc PENN, Yvaine REBILLARD / Ernée : Jacqueline PAPOUIN, Annick GUILLAUME, Albert LEBLANC, Gérard LEMONNIER, Gérard HUARD, Louis LOPPE, Odile REBOURCIER, Michèle PEUDENNER, Blandine CHRETIEN, Alain BELLAY, Paul GARNIER, Denise CARDINAL / Juigné : Gérard LEMONNIER, Philippe GENUOEL, Rachel PLANCHAIS, Jean-Luc CIVET / La Baconnière : Jean-Louis DESMOT, Frédéric MOUNIER, Marine DUVAL / La Bigottière : Jacqueline BLANCHARD, Cyrille PHILIPOT / La Croixille : Maurice PENNETIER, Marie-Noël MAHIER / La Pellerine : Mickaël RENARD, Patrick FAVROT / Larchamp : Jean-Louis RENAULT / Monteny : Maurice FOUILLEUL, Jacqueline LERAY / St Denis de Gastines : David LEPECULIER, Thierry CHRETIEN / St Germain le Guillaume : Aude ROBY / St Hilaire du Maine : Chantal GRANDJEAN, Christian QUINTON / St Pierre des Landes : Brigitte COURPAU

*La localisation des zones d'activités et leurs dessertes en très haut débit
Comment préserver nos commerces de proximité ?
L'amélioration de l'offre hôtelière
La préservation de l'activité agricole
Les liaisons routières, liaisons douces
Les transports : quelles alternatives aux transports en commun ?*

ENVIRONNEMENT

Andouillé : Bertrand LEMAITRE, Hervé GENDRON, Philippe CONILLEAU / Chelland : Eric GARNIER, Hubert de PONTBRIAND / Ernée : Michèle LEMERCIER, Paul GARNIER, Albert LEBLANC, Max DERENNE, Christophe BECHU, Louis LOPPE, Alain BELLAY / Juigné : Gérard LEMONNIER, Jean-Luc CIVET, Michel HOUDELINE, Pierre POUTEAU / La Baconnière : Stéphane TRIQUET, Didier MOREAU / La Bigottière : Patrice GERMERIE, Ludovic RIVET / La Croixille : Jean-Pierre BOURCIER, Eric BLIN / La Pellerine : Pierre CHATAIGNIER, Ludovic BAZIN / Larchamp : Sylvie LEBLANC / Monteny : Jean-Claude BOUDRY, Jean-François CLOSSAIS, Gervais HAMEAU, Jacqueline LERAY, Maurice FOUILLEUL, Christophe LEFEVRE / St Denis de Gastines : Georges CROISSANT, Philippe BAHIER, Françoise PECULIER, Christine MONNIER / St Germain le Guillaume : Stéphane DABO / St Hilaire du Maine : Chantal GRANDJEAN, Judith WHITEHEAD / St Pierre des Landes : Viviane HAMEAU / Vaulorte : Gilles LIGOT, André JOURDAN

*Comment transcrire les politiques locales concernant la préservation de la ressource en eau ?
Quelles énergies renouvelables pour le territoire ?
Comment préserver et valoriser en matière de biodiversité notre bocage ?
Comment traduire et préserver les caractéristiques patrimoniales de chaque commune ?
Concernant les risques majeurs et la gestion des déchets, faut-il établir un atlas intercommunal ? Comment intégrer le plan de prévention des déchets dans le SCoT ?*

3.4 - LES ARTICLES DE PRESSE ET AUTRES

Plusieurs articles sont parus dans la presse locale, dans les publications de la Communauté de Communes (bulletins communautaires) afin d'informer la population de l'état d'avancement de la procédure SCoT ou pour annoncer l'organisation des réunions publiques.

Exemples :

Article paru le 9 août 2012 (Ouest France)

SCoT Rural de l'Ernée : Mise en œuvre de la phase PADD.

Au cours du conseil communautaire de fin juillet, le président Albert Leblanc a fait part de l'avancement du dossier Scot (Schéma de cohérence territoriale, ndlr) Rural de l'Ernée. Le diagnostic du territoire qui est établi, sera présenté à l'ensemble des élus du territoire le lundi 17 septembre à 20h à la salle Constant Martin à Ernée. La phase qui va suivre est le

PADD (Projet d'aménagement et de développement durable).

Après en avoir délibéré, les élus ont entériné la constitution de quatre commissions thématiques : Habitat et démographie, Equipements et services, Développement économique commerce infrastructures et déplacements, Environnement et paysages, qui auront pour objectif de faire émerger les orienta-

tions qui préfigureront le projet politique futur du territoire. Ces commissions animées par les bureaux d'études, qui seront présidées par un élu référent assisté d'un agent de la CCE, seront ouvertes à l'ensemble des élus et techniciens du territoire, aux services de l'Etat, aux représentants du comité de développement agricole et aux partenaires de la CCE. Elles se dérouleront à partir du mois

d'octobre. Afin de préparer au mieux la constitution et le travail de ces commissions, il a été convenu de faire parvenir aux maires de la CCE, un courrier détaillant le compte rendu de chacun des ateliers. « *Chaque commune pourra ainsi s'investir dans l'élaboration de cette phase PADD déterminante pour le Scot* ».

Article paru le 6 juin 2013 (Ouest France)

06-06-2013

Découvrez le futur aménagement du territoire mardi

La communauté de communes de l'Ernée organise une réunion sur le Scot, le schéma de cohérence territoriale, à l'Espace Clair-de-Lune, mardi prochain.

Des groupes d'élus ont travaillé ces dernières semaines sur le sujet. Présentation sera faite du projet d'aménagement et de développement durable du schéma de cohérence territoriale, mais chacun est invité à apporter sa contribution à la réflexion sur l'aménagement futur du territoire. Cette réunion est ouverte à tous les habitants du territoire de l'Ernée.



Le schéma de cohérence territoriale concerne l'ensemble des habitants des quinze communes de l'Ernée.

Mardi 11 Juin, à 20 h, à l'espace Clair-de-Lune.

Article paru le 20 juin 2013 (Courrier de la Mayenne)

Article paru le 28 janvier 2014 (Courrier de la Mayenne)

Albert Leblanc, président de la communauté de communes Le Schéma de cohérence territoriale : kesako ?



Le président, Albert Leblanc devant l'exposition du PADD, mis en place dans les locaux de la CCE. Le projet est aussi consultable sur le site www.cc-lernee.fr

Beaucoup d'élus et quelques habitants du territoire ont assisté à la réunion publique pour le Scot d'Ernée (schéma de cohérence territoriale). Celle-ci présentait le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Le président de la communauté de communes Albert Leblanc revient sur un dossier peu abordable pour le grand public.

- Pourquoi le schéma de cohérence territoriale ?

La loi impose la mise en place du Scot avant 2017. Les trois-quarts des communes du territoire ont leur PLU (Plan Local d'urbanisme), l'équivalent du Scot pour les communes. Le futur Scot du pays de l'Ernée sert de cadre pour mener à bien les différentes orientations

concernant les domaines de l'habitat, du transport, de l'environnement, du développement commercial, économique et de l'organisation des espaces. A la suite du PADD, document politique exposant les grands axes retenus pour les 15 à 20 années à venir, les élus vont travailler sur le débat d'orientations et d'objectifs (DOO). Celui-ci fixe les orientations générales. Notre objectif est de finaliser le projet de Scot avant les élections municipales de 2014.

- Faut-il développer des pôles moteurs sur le territoire ?

Le premier objectif est de renforcer le maillage qui existe sur le territoire. Nous allons poursuivre le développement de la commune pôle d'Ernée complétée de Montensy. Nous devons renforcer le rôle et le poids du pôle secondaire d'Andouillé et des pôles de proximité de Chailland, St-Denis-de-Gastines et Juvigné. Il faut aussi compléter l'armature territoriale par le développement de deux pôles proximités potentiels : Larchamp et La Baconnière, sans oublier de conforter le rôle des bourgs comme St-Pierre-des-Landes.

- Le Scot peut-il renforcer l'attractivité territoriale ?

Oui, il peut favoriser un développement économique pérenne, en s'appuyant sur les deux axes routiers structurants (RD 31 et N 12), en diversifiant le tissu économique local, en mettant en œuvre une politique d'aménagement commercial durable à l'échelle du Scot. Nous devons également conforter le rôle de l'agriculture et du tourisme. La valorisation de l'environnement d'un espace rural et la création d'une véritable armature verte entrent également en compte.

- Comment se manifeste concrètement le Scot ?

Cela passe par l'aide aux entreprises, le développement des services quelque soit la situation géographique. Les regroupements pédagogiques au niveau scolaire, les bibliothèques sur tout le territoire, la saison culturelle dont la moitié des spectacles sont hors Ernée, sont le reflet de notre futur Scot. Il faut préserver un équilibre entre toutes les communes. Le projet du guide artisans, commerçants et services de la CCE, en partenariat avec les associations commerçantes, est un exemple de ce que peut être le Scot.

DF 28-01-2014

Une réunion sur le projet d'aménagement du territoire

Le projet d'aménagement du territoire de la communauté de communes de l'Ernée (CCE) se dessine. La CCE organise ce mercredi une réunion publique sur le Document d'orientations et d'objectifs (le DOO), intégré au schéma de cohérence territoriale de l'Ernée (le Scot).



Ce document fixe des prescriptions et des recommandations en matière d'habitat, d'économie, de transport, de protection de l'environnement et des paysages.

Cette réunion est ouverte à toute la population.

La population est appelée à donner son avis, notamment lors des réunions publiques comme celle de mercredi.

Mercredi 29 janvier, à 20 h 30, à l'Espace Clair-de-Lune, réunion

publique sur le DOO, organisée par la communauté de communes.

Article paru le 31 janvier 2014 (Ouest France)

Ernée

Le projet d'aménagement intercommunal se dessine

Dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (SCoT), le projet d'aménagement du territoire de l'Ernée se dessine. Ce projet d'aménagement et de développement durable (PADD) avait été présenté à la population en juillet 2013. Une seconde réunion publique était animée mercredi soir par Albert Leblanc, président de la communauté de communes de l'Ernée, et Pierrick Chauvet, du cabinet Siam, de Gif-sur-Yvette.

Le nouveau document d'orientations et d'objectifs du SCoT a été présenté par le cabinet d'architecture. « Ce document d'une soixantaine de pages (consultable sur le site de la communauté de communes, NDLR) sera soumis à enquête publique, pourra être approuvé dès septembre, espère Albert Leblanc. Si nous n'avions rien fait avant 2017, nous aurions été soumis aux directives du préfet. Il était important que nous décisions nous-mêmes de notre avenir, et de pouvoir finaliser ce projet avant la fin de la mandature. Ce projet politique nous engage pour les années à venir. »

La population du territoire pourrait atteindre les 25 400 habitants à l'horizon 2035. Elle était de 20 700 habitants en 2010. « C'est surtout dans le sud de notre territoire, et en particulier à La Baconnière, que nous ressentons cet essor, avec l'attractivité de Laval. » Pour autant, la première « polarité » du territoire

reste la commune d'Ernée, avec « en second » Andouillé, et des « pôles complémentaires » à Chailland, Juvigné, Larchamp, Saint-Denis-de-Gastines et Montenay.

« Urbaniser en priorité les dents creuses des centres bourgs, ne pas trop étendre les lotissements vers les périphéries », sont les objectifs fixés en matière d'urbanisation. Le développement du parc locatif a été évoqué. Industriellement, 90 ha sont dévolus au développement économique : 20 ha à la Mine à La Baconnière, 10 ha au Tertre à Chailland, 15 ha à La Brimonnière à Ernée, et 7 ha à la Querminais à Ernée, sans oublier de nombreuses petites zones artisanales de 2 ha ici et là.

La question des voies de contournement d'Ernée et de la route nationale 12 et de la route départementale 31 a été posée, ainsi que celle de la création de pôles santé et de regroupements d'Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Pierrick Chauvet, du cabinet Siam, et Albert Leblanc, président de la communauté de communes de l'Ernée, ont animé la réunion.



Article paru le 6 février 2014 (Courrier de la Mayenne)

Orientations et objectifs du Scot Rural

3 axes de développement retenus

Une réunion a présenté les projets du Scot (schéma de cohérence territoriale) rural de l'Ernée. Il devrait être validé en septembre 2014.

Une réunion publique, animée par Albert Leblanc, président de la communauté de communes de l'Ernée, et Pierrick Chauvet, du cabinet Siam (société d'ingénierie pour l'aménagement) de Gif-sur-Yvette (91), s'est tenue pour présenter le document d'orientation et d'objectifs du Scot rural de l'Ernée. La première étape a débuté en 2012 et l'objectif est d'arrêter le projet avant les élections municipales. Il sera alors transmis aux personnes publiques associées avant le lancement d'une enquête publique d'une durée de trois mois. Le Scot rural de l'Ernée devrait être entériné en septembre 2014. Le Scot a une durée comprise entre 10 et 20 ans, mais il peut être modifié, il est évalué tous les six ans. Après sa mise en place, les communes auront trois ans pour mettre leur Plu, plan local d'urbanisme, en conformité. Le diagnostic montre un regain démographique depuis les années 2000 et une progression du nombre d'emplois depuis 1999. Il est également relevé que 40 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) préconise d'accélérer le rythme de croissance démographique à 1 % par an, pour passer d'une population de 20.700 habitants en 2010 à 25.400 en 2035. Trois axes de développement ont été retenus pour la communauté de communes : consolider le réseau de pôles qui émaillent le territoire, avec deux pôles structurants (Ernée et Andouillé), des pôles complémentaires (Chailland, La Baconnière, Juvigné, Saint-Denis-de-Gastines et Montenay) et des bourgs et villages ; renforcer l'attractivité territoriale et favoriser un développement économique pérenne ; valoriser l'environnement d'un espace rural et créer une véritable armature verte. Parmi les mesures préconisées, l'amélioration de la desserte du territoire et des déplacements, ainsi que le renforcement des transports collectifs (réseau Pégase et Petit Pégase, covoiturage) et les modes de déplacements doux (vélo, marche à pied). Quant à la production de logements, elle devra se diversifier. Il est également préconisé d'urbaniser en priorité les « dents creuses » des communes plutôt que d'étendre les lotissements vers la périphérie. À l'origine, la construction de 11 logements à l'hectare était prévue, mais dans le projet actuel le nombre est passé à 12. Au niveau du développement économique, 90 ha sont « attribués » à la création de zones : 20 ha à la Mine à La Baconnière, 10 ha au Tertre à Chailland, 15 ha à La Brimonnière à Ernée, et 7 ha à la Querminais à Ernée. Plusieurs autres zones, de 2 ha au plus, sont également en projet. La question des Ehpad a également été soulevée. « Ils sont de la compétence du conseil général. Mais dans le cadre du Pôle santé, inscrit au Scot, pourquoi ne pas envisager d'inscrire les Ehpad dans le schéma ? Le problème est la modernisation des Ehpad existants. »

Pierrick Chauvet et Albert Leblanc.



Article paru en mai 2013 (Bulletin communautaire n°29 de la Communauté de Communes de l'Ernée)

Aménagement

L'AVENIR DU TERRITOIRE EN REFLEXION

Plusieurs réflexions de fond mobilisent élus et représentants de la société civile depuis maintenant plusieurs mois.

SCoT rural de l'Ernée ou quel sera l'aménagement futur de notre territoire ?

Réunion publique le mardi 11 juin à 20h à l'Espace Clair de Lune d'Ernée

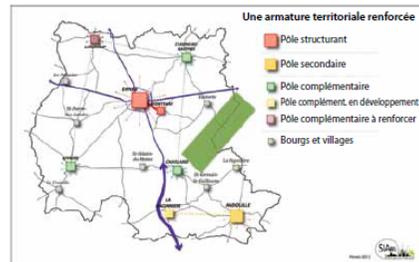
Depuis le début de l'année 2012, les élus du territoire élaborent un SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale.

Document d'urbanisme, le SCoT est le document pivot des futures politiques d'aménagement du territoire : habitat, développement économique, transports, définition des équipements structurants, préservation de l'environnement et du cadre de vie,... autant de thématiques qui sont passées « au crible » et qui figureront dans ce schéma de cohérence qui permettra d'imaginer ce que sera l'Ernée dans les 20 prochaines années.

4 commissions thématiques représentant l'ensemble des conseils municipaux ont été constituées : l'objectif, faire émerger un véritable projet politique consensuel qui maille le territoire, projet transcrit dans le PADD, « Projet d'Aménagement et de Développement Durable ».

3 grands axes se dégagent :

- 1- Consolider le réseau de pôles qui maille le territoire de la Communauté de communes
- 2- Renforcer l'attractivité territoriale et favoriser un développement économique pérenne
- 3- Valoriser l'environnement d'un espace rural et créer une véritable armature verte, support du cadre de vie



Prochaine étape, la stratégie territoriale rédigée autour de ces 3 axes sera prochainement soumise à l'avis des partenaires associés (chambres consulaires, Etat, Conseil général, Région des Pays de la Loire, ...), puis à l'ensemble de la population.

Ce PADD sera donc présenté à la population à l'occasion d'une réunion publique qui se tiendra le mardi 11 juin à 20h à l'Espace Clair de Lune d'Ernée. Une exposition sera également proposée au public au siège de la Communauté de communes dès le mois de juin.

Le PADD dans sa version actuelle, est consultable sur le site internet de la Communauté de communes www.cc-lernee.fr
N'hésitez donc pas à aller le consulter et à nous faire part de vos remarques, interrogations sur le lien spécialement dédié.

Vers une nouvelle organisation de la santé sur notre territoire ?

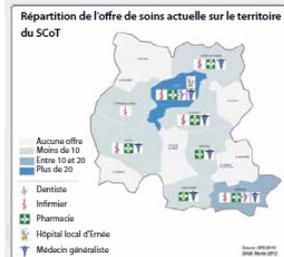
Quel avenir pour l'organisation des soins de santé sur le territoire ? Une mission d'étude prospective a été confiée fin 2012 au cabinet Icône Médiation Santé. Une grande majorité de nos médecins, professions médicales et paramédicales participe à l'élaboration de ce que pourrait être un projet collégial qui permette à nos praticiens de travailler ensemble...

Tout le monde vit et le monde rural sans doute plus que tout autre territoire urbain, des déserts médicaux apparaissent déjà là où nos médecins, nos dentistes ne trouvent pas de successeurs...

L'objectif est donc d'anticiper un avenir incertain et d'ancrer de nouvelles générations de praticiens dans nos territoires ruraux.

L'enjeu étant de taille et dépassant les frontières de nos communes, le Pays de l'Ernée s'est associé au Pays du Bocage Mayennais (Gorron – Landivy) pour mener ensemble cette réflexion.

La partie Sud de notre territoire regroupant Andouillé, La Baconnière (...) « travaille » déjà avec la commune de Changé du fait de son rattachement à l'hôpital de Laval.



Sans doute nous dirigeons-nous vers la création de deux pôles santé « collant » à la géographie de notre territoire et aux modes de vie de nos concitoyens ... sans oublier les communes qui aujourd'hui ont par exemple leur propre médecin et pharmacien.

Nous en reparlerons plus en détail au fur et à mesure de l'avancée de cette réflexion.

Article paru en janvier 2014 (Bulletin communautaire n°31 de la Communauté de Communes de l'Ernée)

Aménagement

SCoT DE L'ERNÉE : LA PHASE DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS BIENTÔT SOUMISE À L'AVIS DE LA POPULATION

Voilà plusieurs mois que nous vous parlons du SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale. Derrière des termes techniques, propres au droit de l'urbanisme, un véritable projet d'aménagement du territoire de la Communauté de Communes se dessine...

Après avoir débattu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable au mois de juin, les commissions ont élaboré le DOO, document d'orientations et d'objectifs ; comme l'indique sa dénomination, ce document fixe néanmoins des prescriptions et des recommandations en matière d'habitat, d'économie, de transport, de protection de l'environnement et des paysages. D'où l'importance de cette étape !

Depuis quelques jours, ce DOO est consultable sur le site de la Communauté de Communes de l'Ernée www.cc-lernee.fr. Il sera présenté lors d'une réunion publique le mercredi 29 janvier 2014 à 20h30 à l'espace Clair de Lune d'Ernée à laquelle toute la population est invitée.



3.5 – EXPOSITIONS SUR LE SCoT

Une exposition s'est tenue du 12 juin 2013 au 17 mars 2014 au siège de la Communauté de Communes de l'Ernée. Deux séries de panneaux ont été exposées : une première concernant le diagnostic et le projet d'aménagement et de développement du durables (du 12 juin 2013 au 29 janvier 2014) et une seconde présentant le document d'orientation et d'objectifs (du 30 janvier 2014 au 17 mars 2014).

1^{ère} série de panneaux

1. Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

► **Introduction**

Un Schéma de Cohérence Territoriale détermine à une échelle intercommunale les orientations d'aménagement pour les 10 à 20 prochaines années.

Il définit et assure la mise en cohérence des politiques d'aménagement et de développement du territoire. Il fixe ainsi les grandes orientations dans les domaines de l'habitat, du développement économique, de l'aménagement commercial, des transports et déplacements ou encore de l'environnement.

Le SCoT joue un rôle de dans la structuration économique du territoire. Il doit permettre de limiter les déplacements et favoriser, lorsque les conditions le permettent, l'utilisation des transports collectifs. Le SCoT accompagne ainsi un développement raisonné et équilibré du territoire.

Il détermine également les conditions permettant d'assurer la réduction de la consommation foncière, la protection de la biodiversité et des espaces naturels, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie...

Il revient ensuite aux documents d'urbanisme des communes (PLU, POS et Carte communale) de décliner précisément ces orientations d'aménagement.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Lien de compatibilité avec

Plan Local d'Urbanisme, Plan d'Occupation des Sols et Carte Communale

Lien de conformité avec

Autorisation du droit des sols

SCoT rural de l'Ernée
Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

► **1 - Un rapport de présentation**

Il explique les choix retenus et établit une évaluation environnementale du projet.

► **2 - Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Il expose la stratégie d'aménagement de la Communauté de Communes de l'Ernée. Il constitue le projet politique du SCoT.

► **3 - Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**

Il définit les règles à respecter et s'impose aux communes. Des illustrations traduisent spatialement et de manière schématique les orientations d'aménagement de ce document.

2. Synthèse du diagnostic socio-économique

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

► **Un territoire connecté et interdépendant des agglomérations voisines**

Un territoire traversé par deux axes routiers structurants (RN 12 et RD 31) bénéficiant d'un accès rapide aux autoroutes A81 et A84.

Un territoire connecté avec les agglomérations voisines (Laval, Mayenne, Vitré, Fougères) qui possède une véritable autonomie en matière de développement économique.

Un territoire progressivement touché par le phénomène de périurbanisation de l'agglomération lavalloise (pour les communes les plus proches de Laval).

► **Une croissance démographique retrouvée, soutenue par une activité de construction dynamique**

Une croissance démographique équivalente à la moyenne départementale (+ 0,6%/an), portée par un solde migratoire positif depuis le début des années 2000.

Une activité de construction fortement ralentie par la crise mais qui s'accélère depuis 2010. Une moyenne de 98 logements construits par an depuis 2000. Les logements individuels représentent 97% des logements construits entre 2000 et 2011.

Une consommation foncière de l'ordre de 210 hectares sur la période 2001-2010 dont 43% pour la construction de logements.

► **Un territoire caractérisé par le rôle majeur de l'agriculture et de l'industrie**

Un bassin d'emplois et d'établissements diversifié (18% des emplois dans l'agriculture, 23% dans l'industrie, 9% dans la construction, 27% dans le commerce, les transports et les services et 23% dans l'enseignement, la santé et l'administration publique) consolidé par une dynamique de création d'emplois : +300 emplois entre 1999 et 2009.

Une offre en équipements et services de qualité répartie entre les principales communes du territoire.

Le positionnement du SCoT dans l'espace interrégional

Nombre de logements construits entre 2000 et 2011

Variation annuelle moyenne de population entre 1999 et 2009

L'articulation territoriale du SCoT



Un territoire rural marqué par l'agriculture

Quelques grandes caractéristiques paysagères :

- > un territoire marqué par l'agriculture : paysages semi-ouverts maillés par un bocage arboré.
- > un territoire verdoyant en lien avec une multitude de petits cours d'eau.
- > un paysage animé par le relief qui favorise des points de vue permettant de larges panoramas sur le territoire.
- > 8 entités paysagères constituent le territoire de la Communauté de Communes de l'Ernée : la forêt de Mayenne, les sources de la Vilaine, le vallon bocager, le Bassin d'Ernée...

Un maillage écologique dense et de qualité

Les milieux naturels inventoriés (correspondant à la richesse écologique remarquable) représentent 9 % du territoire :

- 1 Znieff de type 2 (forêt de Mayenne) ;
- 7 Znieff de type 1 (réparties sur l'ensemble du SCoT) ;
- 1 ENS (l'Etang Neuf à Juvigné).

D'une manière générale, les milieux naturels constituent des entités :

- de petite taille ;
- dispersées sur l'ensemble du territoire.

Une prédominance de continus liés aux milieux bocagers

Le bocage est omniprésent sur le territoire de la Communauté de Communes.

Les espèces bioindicatrices des milieux bocagers (lapins, avifaune) possèdent ici un cadre préférentiel pour leur survie.

Toutefois, le territoire reste fragmenté par les axes de communication : routes départementales et nationales (RD 31 et RN 12), ligne Très Haute Tension (THT) en construction.

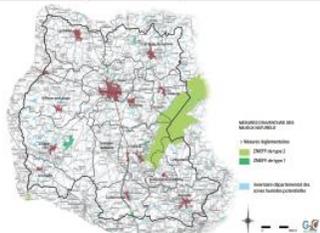
Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale



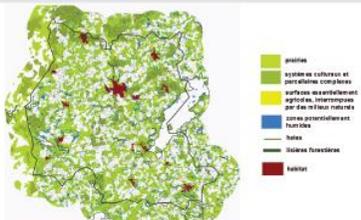
Les entités paysagères



Les périmètres de protection



Les continus des milieux bocagers



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les objectifs d'aménagement pour les 10 à 20 prochaines années. Il s'articule autour de 3 orientations issues des enjeux relevés dans le diagnostic :

Axe 1 - Consolider le réseau de pôles qui maillent le territoire de la Communauté de Communes de l'Ernée

- Affirmer le maillage cohérent et solidaire du territoire :

Favoriser le développement de la commune pôle d'Ernée, complétée de la commune de Montenay : programmer 1/3 des nouveaux logements du territoire sur ces communes.

Renforcer le rôle et le poids du pôle secondaire d'Andouillé et des pôles de proximité de Chailland, St-Denis-de-Gastines et Juvigné.

Favoriser le développement des pôles potentiels de La Baconnière et de Larchamp.

Conforter les bourgs et villages et encadrer le développement des hameaux.

- Favoriser un développement garant de la mixité sociale et de la solidarité territoriale :

Améliorer les conditions de confort et favoriser la réhabilitation des logements anciens.

Diversifier l'offre de logements afin de fluidifier les parcours résidentiels.

Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire à travers une programmation en logements maîtrisée : 165 logements programmés par an.

Rééquilibrer la production de logements sur les communes les mieux équipées et les mieux desservies.

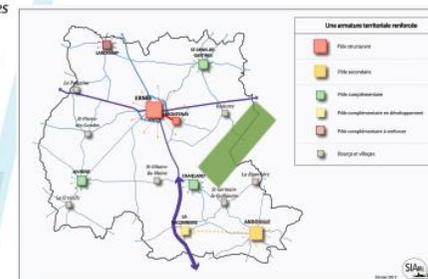
Pérenniser l'offre de qualité en équipements et services du territoire.

Une perspective démographique de l'ordre de 26 000 habitants sur la Communauté de Communes de l'Ernée en 2034.

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale



Centre-ville d'Ernée (RN 12)



Consolider l'armature urbaine du territoire

- Favoriser de nouvelles pratiques de déplacements :

Encourager le développement d'une offre de transports collectifs plus adaptée au territoire et aux habitants (fréquence accrue sur les lignes TER et sur le réseau Pégase).

Favoriser le développement des pratiques de covoiturage en créant des aires de stationnement au sein des pôles du territoire et à proximité des grands axes routiers.

Développer les modes doux sur les Itinéraires courts (exemple : Ernée/Montenay, liaisons entre les centre-bourgs et les hameaux).

4. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les objectifs d'aménagement pour les 10 à 20 prochaines années. Il s'articule autour de 3 orientations issues des enjeux relevés dans le diagnostic :

Axe 2 - Renforcer l'attractivité territoriale et favoriser un développement économique pérenne

- Structurer l'armature économique de la Communauté de Communes de l'Ernée :

S'appuyer sur les deux axes routiers structurants pour développer l'activité industrielle du territoire.

Conforter les pôles industriels du territoire et développer un nouveau pôle économique à La Baconnière.

Permettre le développement de zones artisanales sur l'ensemble des communes.

Proposer de bonnes conditions d'implantation pour les entreprises.

- S'appuyer sur le tissu entrepreneurial du territoire pour maintenir la dynamique économique et développer de nouvelles activités :

Pérenniser l'activité industrielle sur le territoire.

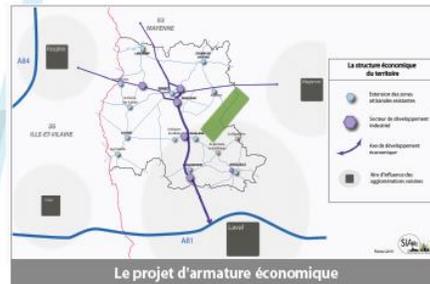
Diversifier le tissu économique local à travers le développement de nouvelles activités tertiaires (activités de services, offre de formation, tourisme d'affaires...) et des technologies de l'information et de la communication (raccordement en très haut débit des zones d'activités existantes et futures).

Développer une offre en Immobilier d'entreprises de type hôtel d'entreprises ou pépinière.

Mettre en oeuvre une politique d'aménagement commercial durable à l'échelle du SCoT : favoriser le maintien des commerces de proximité et conforter l'offre commerciale structurante sur la commune d'Ernée.



Parc d'activités de la Querminal à Ernée



- Conforter le rôle de l'agriculture et du tourisme sur le territoire

Accompagner la pérennisation d'une agriculture viable et diversifiée : préservation des terres agricoles, limitation de la consommation foncière, concertation avec le monde agricole dans le cadre des projets d'aménagement.

S'appuyer sur le potentiel naturel et patrimonial du territoire pour développer l'activité touristique : renforcement et amélioration de l'offre en hébergement touristique, valorisation du patrimoine tant naturel que bâti, développement des circulations douces.

Quelques chiffres
 7046 emplois en 2009
 717 entreprises en 2011
 105 entreprises créées en 2011



4. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les objectifs d'aménagement pour les 10 à 20 prochaines années. Il s'articule autour de 3 orientations issues des enjeux relevés dans le diagnostic :

Axe 3 - Valoriser l'environnement d'un espace rural et créer une véritable armature verte support du cadre de vie

- Maitriser et accompagner le développement urbain :

Rechercher un développement économique en espaces agricoles, naturels et forestiers : augmentation des densités de logements dans les nouvelles opérations d'aménagement - une moyenne de 15 logements à l'hectare à l'échelle du SCoT.

Consommation foncière entre 2001 et 2010 (source : BD ORTHO, IGN)			
- Habitat	90,9 ha	soit 10,1 ha/an	43%
- Activités agricoles	68,4 ha	soit 7,6 ha/an	32%
- Activités industrielles et artisanales	52,6 ha	soit 5,8 ha/an	25%
Total	211,9 ha	soit 23,5 ha/an	100%

Limitier les impacts du développement en veillant à anticiper la capacité des infrastructures et équipements (stations d'épuration, déchets, énergies alternatives).

Veiller à la sécurisation des personnes et des biens face aux risques --> Renforcer la connaissance des niveaux d'aléa (actualisation) et les prendre en compte dans les documents d'urbanisme.

- Préserver les entités naturelles sensibles et leur fonctionnalité :

Protéger les milieux naturels d'intérêt (espaces forestiers, cours d'eau) et préserver les zones humides de l'urbanisation.

Poursuivre les actions menées en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées, Contrat de Restauration et d'Entretien du bassin de l'Ernée,...).

Maintenir voire développer les continuités écologiques afin de préserver la biodiversité locale : consolider l'armature existante en préservant les principales continuités de milieux identifiés et renforcer les continuités fragilisées.



L'ancien moulin de Chailland



- Préserver la qualité des paysages ruraux :

Préserver l'lisibilité des paysages en maintenant les principaux points de vue, et en portant attention à la qualité des franges urbaines, des entrées de ville et du bocage.

Préserver l'identité bâtie des hameaux et des petits villages : recenser, conserver et valoriser le patrimoine bâti ancien traditionnel, lutter contre la banalisation urbaine et architecturale.

Préserver les prairies de fond de vallée et pérenniser la trame bocagère qui contribuent à la qualité et au fonctionnement écologique du territoire.



2nde série de panneaux

Qu'est ce qu'un SCoT ?

Le SCoT en bref

Le SCoT : un outil pour organiser et maîtriser le développement du territoire

Créé en 2000, le SCoT est un document d'urbanisme établi à une échelle intercommunale.

Le SCoT s'impose aux communes via leur document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, ex- POS, Carte Communale).

Les PLU doivent respecter l'esprit du SCoT. Leur contenu ne doit pas être en contradiction avec les orientations d'aménagement du SCoT (notion de compatibilité).

Toutes les autorisations du droit des sols (Permis de construire, Déclaration Préalable, etc.) déposées en Mairie sont toujours instruites sur la base du PLU (ex-POS) ou de la Carte Communale.

Le territoire de l'Ernée

Les liens de compatibilité et de conformité entre les différents documents d'urbanisme

Autorisation du droit des sols } Particulier

↓ Doit être conforme avec

Plan Local d'Urbanisme (ex- POS), Carte Communale } Commune

↓ Doit être compatible avec

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) } Communauté de Communes

↓ Doit être compatible avec

SRCE (environnement), SRE (éolien), SRCAE (énergie), SDAGE et SAGE (documents de réglementation pour la gestion des cours d'eau et de l'assainissement).

Quel est le contenu d'un dossier de SCoT ?

1. **Le rapport de présentation**
Il explique les choix politiques retenus pour l'aménagement du territoire dans les 10 à 20 prochaines années et établit une évaluation environnementale du projet. Il contient le diagnostic stratégique qui établit l'état initial de l'environnement.
2. **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)**
Il expose la stratégie d'aménagement de la Communauté de Communes de l'Ernée.
3. **Le Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.)**
Il définit les règles à respecter que les documents d'urbanisme locaux et les futures opérations d'aménagement devront prendre en compte lors de leur élaboration.

1. Les orientations en matière de structure urbaine et de mobilité

Les règles du SCoT

Les grandes orientations en matière d'aménagement

- Structurer le développement autour des polarités du territoire : Ernée et Andouillé comme pôles structurants, La Baconnière, Chailland, Juvigné, Larchamp, Saint-Denis-de-Gastines et Montenay comme pôles complémentaires.
- Encadrer le développement des bourgs et villages.
- Conforter les polarités économiques du territoire et favoriser le développement de nouveaux pôles économiques à proximité des axes routiers structurants (RD 31 et RN 12).
- A l'horizon 2035, un objectif ambitieux de création :
- de 1 500 emplois.
- et de 3 000 logements.

L'armature territoriale

Les grandes orientations en matière de mobilité

- Améliorer l'offre de bus : adapter les horaires, faciliter les correspondances et renforcer les lignes extraterritoriales.
- Favoriser le développement des modes doux (cycles en particulier) dans les communes.
- Développer le covoiturage à travers la création d'aires dédiées dans les communes et à proximité des grands axes routiers.

Promouvoir un urbanisme durable

- Encourager le renouvellement urbain lorsque les conditions de faisabilité (techniques, financières, réglementaires) sont réunies.
- Rechercher une plus grande densité dans les opérations d'aménagement (dans l'enveloppe urbaine existante et en extension de l'urbanisation), dans le respect de l'identité patrimoniale et de la qualité du cadre de vie.
- Renforcer la qualité environnementale des futures opérations d'aménagement.

3.6 – LE REGISTRE AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

L'ensemble des documents validés ont été mis à la disposition du public au siège de la Communautés de Communes de l'Ernée : un exemplaire du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, le PADD et le DOO.

A ces documents était associé un registre mis à la disposition de la population pour qu'elle puisse y consigner ses remarques.

À cette occasion, aucune personne et/ou association n'a consigné de remarque.

3.7 - LES REUNIONS PUBLIQUES

Deux réunions publiques ont été organisées depuis le début de la procédure d'élaboration du SCoT :

→ Une réunion publique le 11 juin 2013 à l'espace Clair de lune à Ernée : présentation du diagnostic et du PADD.

→ Une réunion publique le 29 janvier 2014 à l'espace Clair de lune à Ernée : présentation du DOO.

Les réunions publiques ont été annoncées par la presse et par les bulletins communautaires distribuées dans toutes les boites aux lettres du territoire.

IV – LE BILAN DES REUNIONS PUBLIQUES

4.1 – UNE MOBILISATION MOYENNE

Chacune des 2 réunions publiques a été animée par **Monsieur Albert LEBLANC**, Président de la Communauté de Communes de l'Ernée.

Un appui technique a été assuré par le bureau d'études en charge de l'élaboration du SCoT (préparation des supports de présentation pour engager les débats avec la population, sous la forme de fichiers Power Point vidéoprojetés).

Ces rencontres ont mobilisé **environ 50 personnes** sur l'ensemble des 2 réunions publiques.

Les participants à ces réunions publiques se sont interrogés sur plusieurs points présentés en pages suivantes.

4.2 – LES DEBATS EN REUNIONS PUBLIQUES

Le compte-rendu de la réunion publique du 11 juin 2013 :

Le mardi 11 juin 2013 à 20H30 à l'espace Clair de lune à Ernée.

Étaient présents :

*M. LEBLANC – Président de la Communauté de Communes de l'Ernée
M. GAUFFRE – Chargé du pilotage du SCoT à la Communauté de Communes de l'Ernée
M. CHAUVET – Chargé d'études SCoT dans le bureau d'études SIAM Urba*

Public :

Environ 20 personnes étaient présentes dans le public.

1) Introduction

Monsieur LEBLANC, Président de la CC de l'Ernée, introduit la séance et remercie les participants pour leur présence. Il rappelle brièvement les étapes ayant conduit à la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.).

Monsieur CHAUVET, représentant le cabinet SIAM, fait une rapide introduction sur la démarche de SCoT depuis son engagement.

2) Débat sur le projet présenté

Monsieur CHAUVET, rappelle tout d'abord les éléments constituant la procédure SCoT, ainsi que les éléments réglementaires auxquels le SCoT doit répondre.

Remarques des participants :

Aucune remarque n'a été formulée sur cette 1^{ère} partie de la présentation.

Monsieur CHAUVET rappelle ensuite les éléments forts du diagnostic.

Remarques des participants :

Aucune remarque n'a été formulée sur cette 2^{ème} partie de la présentation.

Monsieur CHAUVET présente le projet de P.A.D.D..

Remarques des participants :

- Un participant : Le projet de P.A.D.D. vise à renforcer l'armature territoriale et met l'accent sur le développement du sud du territoire. Il crée, à mon avis, un déséquilibre entre le nord et le sud du territoire sachant que le nord du territoire connaît déjà une perte de population. Je m'interroge sur la pertinence de bloquer le développement avec de trop nombreuses contraintes. Il faut pouvoir permettre le développement.
 - M. CHAUVET : L'objectif du SCoT n'est pas de bloquer le développement des communes du nord du territoire. L'armature territoriale proposée classe la commune de Saint-Denis-de-Gastines comme pôle de proximité et permet un développement démographique maîtrisé sur les villages et supérieur sur les pôles du territoire. Le projet de SCoT recherche l'équilibre entre préservation du territoire et développement.
- Un participant : Avez-vous des données sur le lieu travail des actifs du territoire ?
 - M. CHAUVET : Les données dont nous disposons pour le moment, nous permettent de savoir si les actifs travaillent dans leur commune de résidence, dans le département de la Mayenne, dans la région des Pays de la Loire ou dans une autre région française. Elles ne nous permettent pas de savoir où exactement travaillent ces personnes. Globalement, il ressort qu'environ un tiers des actifs travaillent et résident dans la même commune sur le territoire du SCoT.
- Un participant : Vis-à-vis du projet de zone d'activités à La Baconnière, avez-vous réfléchi au développement du covoiturage ?
 - M. LEBLANC : Tous les modes de transport vont être étudiés pour ce projet. En matière de covoiturage, le département a déjà des projets d'aires dédiées à proximité (Saint-Ouën-des-Toits).

Monsieur LEBLANC remercie l'ensemble des participants et clos la séance.

Le compte-rendu de la réunion publique du 29 janvier 2014 juin 2013 :

Le mercredi 29 janvier 2014 à 20H30 à l'espace Clair de lune à Ernée.

Étaient présents :

M. LEBLANC – Président de la Communauté de Communes de l'Ernée
M. GAUFFRE – Chargé du pilotage du SCoT à la Communauté de Communes de l'Ernée
M. CHAUVET – Chargé d'études SCoT dans le bureau d'études SIAM Urba

Public :

Environ 30 personnes étaient présentes dans le public.

1) Introduction

Monsieur LEBLANC, Président de la CC de l'Ernée, introduit la séance et remercie les participants pour leur présence. Il rappelle brièvement les étapes ayant conduit à la présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.).

Monsieur CHAUVET, représentant le cabinet SIAM, fait une rapide introduction sur la démarche de SCoT depuis son engagement. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a fait l'objet d'un débat en Conseil Communautaire en juin 2013. Les travaux sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.) se sont déroulés de juin à décembre 2013, pour aboutir à un document finalisé en janvier 2014.

2) Débat sur le projet présenté

Monsieur CHAUVET, rappelle tout d'abord les éléments constituant la procédure SCoT, ainsi que les éléments réglementaires auxquels le SCoT doit répondre.

Remarques des participants :

Aucune remarque n'a été formulée sur cette 1^{ère} partie de la présentation.

Monsieur CHAUVET rappelle ensuite les éléments forts du diagnostic ainsi que le projet de P.A.D.D. validé en juin 2013.

Remarques des participants :

Aucune remarque n'a été formulée sur cette 2^{ème} partie de la présentation.

Monsieur CHAUVET présente le premier chapitre du projet de D.O.O. concernant les thématiques armature territoriale et transports.

Remarques des participants :

Aucune remarque n'a été formulée sur cette 3^{ème} partie de la présentation.

Monsieur CHAUVET présente le second chapitre du projet de D.O.O. concernant les thématiques habitat et économie.

Remarques des participants :

- Un participant : La densité minimale proposée sur les villages de 12 logements à l'hectare sera difficile à mettre en œuvre dans les petits villages de la Communauté de Communes comme La Pellerine. Pourquoi ne pas avoir gardé le précédent projet qui faisait mention de 11 logements à l'hectare ?
 - M. CHAUVET : Pour avoir soumis cette proposition à la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) sur un autre projet de SCoT, il m'a été indiqué que le minimum demandé sur l'ensemble des communes de la Mayenne était de 12 logements à l'hectare (densité brute moyenne minimale de l'ensemble des zones d'extension de l'urbanisation à vocation habitat).
- Un participant : Je note que de nombreux efforts sont demandés aux communes pour réduire la consommation foncière pour l'habitat. Pour les activités commerciales existe-t-il dans le SCoT les mêmes contraintes ?
 - M. CHAUVET : La question de la limitation de la consommation foncière concerne l'urbanisation en général (habitat, activités économiques et commerciales). Le projet de SCoT définit deux zones dédiées pour le commerce de plus de 1000m² de surface de vente. Dans ces zones, il est clairement indiqué un principe de densification mais il n'y a pas de règle stricte comme une emprise au sol minimale à respecter.
- Un participant : En matière d'équipements de santé, où en sommes-nous des pôles santé ?
 - M. LEBLANC : Les réflexions menées par l'ARS sont en cours. Aujourd'hui, il est acté qu'un pôle santé sera créé à Ernée et un autre qui s'articulera autour de Changé, avec Andouillé et La Baconnière, soit une mise en réseau entre ces trois lieux.
- Un participant : Où en sommes-nous des projets routiers autour d'Ernée ?
 - M. LEBLANC : Le projet de contournement nord avance. Le tracé a été validé et les études sont en cours. Nous attendons de connaître les résultats de l'étude archéologique pour engager la phase travaux. Nous espérons que le projet verra le jour en 2017. Pour le contournement sud, nous avons participé récemment à un comité de pilotage avec l'Etat qui nous a présenté des scénarii d'aménagement. Cependant, il s'agit d'un projet à long terme pour lequel il est très difficile de donner un planning.
- Un participant : Le DOO ne comporte pas d'élément sur les EHPAD, pensez-vous qu'il soit opportun de faire figurer des recommandations sur cette thématique ?
 - M. LEBLANC : Il s'agit d'une compétence du Conseil général et il existe déjà un schéma départemental sur cette thématique. Cette problématique a été abordée dans le diagnostic, lequel a fait ressortir un bilan plus que positif pour le territoire de la Communauté de Communes (très bon niveau d'équipement, supérieur à la moyenne départementale alors que la Mayenne est considérée comme un département très bien équipé en la matière).

Monsieur CHAUVET présente les deux derniers chapitres du projet de D.O.O. concernant les thématiques environnementales.

Remarques des participants :

Aucune remarque n'a été formulée sur cette dernière partie de la présentation.

Monsieur LEBLANC remercie l'ensemble des participants et clos la séance.

V - L'ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES (CONFORMEMENT AU CODE DE L'URBANISME)

Par délibération engageant la procédure d'élaboration du SCoT, la Communauté de Communes de l'Ernée a décidé conformément au Code de l'Urbanisme :

- d'associer les services de l'Etat à la procédure (articles L 121-4 et L 122-6 du Code de l'Urbanisme),
- d'associer les personnes publiques autres que l'Etat qui en auront fait la demande (articles L 121-4 et L 122-7 du Code de l'Urbanisme). Ainsi le Conseil Régional, le Conseil Général, les chambres consulaires ont été associées à l'élaboration du projet.

La délibération a été notifiée conformément aux articles L 122-4 et L 122-7 du Code de l'Urbanisme :

- au Préfet de la Mayenne,
- au Président du Conseil Régional des Pays de la Loire,
- au Président du Conseil Général de Mayenne,
- au Président ou ses représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne,
- au Président ou ses représentants de la Chambre de Métiers de la Mayenne,
- au Président ou ses représentants de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne,
- aux Présidents des établissements publics intéressés,
- à l'autorité compétente en matière de transports,
- aux présidents des structures intercommunales liées au territoire du SCoT,
- aux maires des communes voisines,
- aux associations locales.

Outre les rencontres « informelles » avec les partenaires organisées tout au long de la procédure, la démarche d'élaboration du SCoT a permis la rencontre les personnes publiques associées à trois reprises au cours de l'étude :

- Le 11 juillet 2012 : présentation et échanges sur le diagnostic et l'état initial de l'environnement.
- Le 16 avril 2013 : présentation et échanges sur le PADD.
- Le 6 janvier 2014 : présentation et échanges sur le DOO.

VII - SYNTHÈSE

La Communauté de Communes de l'Ernée a respecté l'ensemble des modalités de concertation qu'elle s'était fixée lors de la délibération du 20 décembre 2010. En outre, elle a mis en place les conditions nécessaires pour élaborer le SCoT dans le cadre d'une démarche participative.

L'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) représente un acte majeur de la Communauté de Communes de l'Ernée. Les grands objectifs affichés dans ce schéma guideront les politiques publiques à mettre en œuvre ou à poursuivre par la Communauté de Communes et les 15 communes du SCoT.

L'ensemble des modalités de cette communication a été mis en place afin de garantir à tout citoyen l'accès aux documents tout au long de la procédure. On peut relever que les habitants ont fait remonter leurs besoins et leurs questions notamment lors des deux réunions publiques. Les autres moyens d'expression (registres) sont restés vierges.

Au total, entre janvier 2012 et février 2014, c'est plus de 30 réunions (ateliers, rencontres avec les communes) qui ont permis à la population, aux communes et aux partenaires associés de s'exprimer sur le diagnostic, les enjeux, les objectifs et orientations du projet de SCoT. A ces réunions s'ajoutent deux Conseils communautaires qui ont permis de valider les grandes étapes du projet de SCoT.

Les apports des Personnes Publiques Associées ont permis de faire évoluer le projet de SCoT dans le respect des dispositions de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 et du Grenelle de l'Environnement du 12 juillet 2010.

En définitive, la Communauté de Communes de l'Ernée dispose à présent d'un document cadre de qualité, actualisé, précis dans ses objectifs d'aménagement du territoire et dans les orientations pour atteindre ces objectifs. Il lui appartiendra de le faire vivre au travers notamment des documents d'urbanisme locaux (Plans Locaux d'Urbanisme - PLU).

Grâce à l'association continue des partenaires, des habitants, des élus, il s'agit d'un projet partagé qui a pu se construire et que la Communauté de Communes devra continuer d'accompagner localement après l'arrêt du SCoT (phase d'approbation du SCoT puis suivi de la mise en œuvre du schéma).

ANNEXE

Délibération du Conseil communautaire fixant les modalités de la concertation

ANNEXE – DELIBERATION ENGAGEANT LA PROCEDURE D'ELABORATION DU SCOT



Communauté de Communes de l'Ernée
Parc d'Activités de la Querminalis - BP 28
53500 Ernée
☎ 02.43.05.98.80 ☎ 02.43.05.24.45
✉ cc-lernee@wanadoo.fr 🌐 www.cc-lernee.fr

Séance du 20 décembre 2010

Date de convocation : 14 Décembre 2010

Date de Publication : 18 JAN. 2011

L'an deux mil dix

Le quatorze décembre à vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Albert LEBLANC.

Étaient Présents : Mmes S.ARBEIT, M.DUVAL, J.ARCANGER, M.LEMERCIER, D.REBOURCIER, S.RUAMPS, J.LERAY, M.ROUSSEAU, A.ROBY, V.HAMEAU, T.BAHIER, MM. B.LEMAITRE, P.CONILLEAU, L.DALIBARD, J.L.DESMOT, C.TARLEVE, M.PENN, J.P.BOURCIER, A.LEBLANC, G.LEMONNIER, L.LOPPE, G.LEMONNIER, J.L.CIVET, C.BUCHARD, C.MAUPILET, P.CHATAIGNER, F.COGET, C.BROCHARD, J.P.LEROY, C.QUINTON, L.GAUFFRE, G.LIGOT.

Étaient suppléés : Mmes M.PEUDENIER, M.FONTAINE, C.MERZOUK, MM. L.RIVET, A.BELLAY, B.DESCHAMPS, D.LEPECOULIER respectivement par M. S.BIGOT, Mmes J.PAPOUIN, A.GUILLAUME, J.BLANCHARD, M. P.GARNIER, MM. T.CHRETIEN, G.PERRET.

Était excusés : M. F.MOULNIER, H de PONTBRIAND, M.PENNETIER, G.POUTEAU.

Secrétaire de séance : Mme M.ROUSSEAU.

Assistaient à la séance : MM. G.RAGOT, L.QUENTIN, Mme S.BALLUAVIS

Elaboration du SCoT « rural » de l'Ernée Modalités de concertation avec la population et demande de subventions auprès de l'Etat

Le Conseil de Communauté,

Vu les dispositions du code de l'urbanisme, et notamment son article L.122-4 ;

Vu la délibération de la communauté de communes du Pays de l'Ernée en date du 29 octobre 2000 proposant de retenir le périmètre de la communauté de communes du Pays de l'Ernée en tant que périmètre pour un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-P-327 du 13 mars 2002 portant fixation du périmètre du SCoT de la Communauté de communes de l'Ernée.

Considérant qu'il y a lieu, dans le cadre de la procédure sus-visée et conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, de fixer les modalités de concertation avec la population ;

Considérant qu'il est opportun, pour le territoire de l'Ernée, :

- De mettre en cohérence les politiques sectorielles d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et autres domaines éventuels d'intérêt communautaire
- D'engager une véritable politique d'aménagement du territoire dans un souci de développement durable
- D'assurer la mise en place des objectifs du Grenelle de l'environnement

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président de la communauté de communes, le Conseil communautaire, à l'unanimité

1/ décide,

- d'engager l'élaboration d'un SCoT sur la totalité du territoire de la communauté de communes de l'Ernée, dénommé « SCoT RURAL DE L'ERNEE » et valide à cet effet le cahier des charges à intervenir valant autorisation pour le Président de faire appel à une mission d'études, après consultation, par référence aux articles 28 et 74 du Code Des Marchés publics

- d'associer à cette démarche les services de l'État, le département et la région, ainsi que les autres personnes publiques qui en auront fait la demande.
- de mettre en place pendant l'élaboration du projet, avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées les modalités de concertation suivantes :
 - Ouverture d'un point d'information sur l'état d'avancement de l'étude du SCoT au Centre administratif communautaire de l'Ernée et sur son site internet www.cc-lernee.fr avec possibilité pour le public de formuler des suggestions sur les objectifs affichés du dossier en cours.
 - Mise en place de documents d'information dans les mairies des 15 communes de l'Ernée.
 - Insertion d'articles dans la presse écrite (Ouest-France, Courrier de la Mayenne et Avenir Agricole) et dans le magazine d'information communautaire de l'Ernée.
 - Organisation de toutes réunions qui s'avèreraient utiles, tant auprès des assemblées communales ou intercommunales qu'auprès du public.

Cette concertation sera organisée pendant toute la durée de l'élaboration du projet du SCoT.

2/ demande, conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme, que la direction départementale des territoires soit mise gratuitement à la disposition de la communauté de communes afin d'apporter son assistance à l'élaboration du SCoT.

3/ Sollicite l'Etat afin de financer les études nécessaires à l'établissement de ce SCoT au titre de

- la dotation générale de décentralisation (DGD) « crédits exceptionnels » pour les SCoT,
- la subvention « SCoT ruraux » pour les territoires à dominante rurale qui s'engagent dans l'élaboration d'un SCoT à concurrence d'une superficie cadastrale totale de 48 572 hectares couvrant l'ensemble des quinze communes de l'Ernée et sur la base de 1 € par hectare.

4/ S'engage à inscrire au Budget Communautaire les crédits nécessaires afin d'engager ce projet, dès 2011 et à constituer le moment venu, autour du conseil des Maires un comité de pilotage élargi aux partenaires publics et en fonction des sujets traités aux personnes qualifiées dans leur domaine de compétences.

5/ Précise que la présente délibération sera transmise au préfet de la Mayenne sous couvert de madame le sous-préfet chargé de l'arrondissement de Mayenne et notifiée :

- aux présidents du conseil régional et du conseil général
- aux présidents des chambres de commerce et d'industrie, des métiers et d'agriculture de la Mayenne
- aux maires des quinze communes du territoire

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté de communes de l'Ernée et dans les mairies des communes membres concernées.

Une mention de cet affichage sera insérée dans un journal d'annonce légale.

La délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs de la communauté de communes de l'Ernée.

Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.

Pour extrait conforme

